

Examens comptables supérieurs

DROITS D'INSCRIPTION - INFORMATION IMPORTANTE

Les modalités de paiement des droits d'inscription au DCG évoluent à compter de la session 2019.

Se reporter à la rubrique "**Inscription au DCG**" (Droits d'inscription).

CALCULATRICES - SESSION 2019 - INFORMATION IMPORTANTE

Aucune disposition nouvelle n'est mise en place pour la session 2019 en matière d'utilisation d'une calculatrice durant les é p r e u v e s .

Pour chaque épreuve, la première page du sujet précise si la calculatrice est autorisée ou non durant l'épreuve (pour la session 2019 tout modèle de calculatrice est accepté, avec ou sans mode examen).

Candidats du Bénin et du Togo

Les candidats du Bénin et du Togo relèvent de l'académie de Nantes, auprès de laquelle ils doivent s'inscrire afin de pouvoir passer les épreuves du DCG ou du DSCG.

De même que les **épreuves écrites du DCG et du DSCG** sont **organisées** pour les candidats du Bénin et du Togo à **Cotonou** au Bénin (1), évitant ainsi la charge d'un visa et d'un déplacement en France, l'**organisation à Cotonou de l'épreuve orale UE13 du DCG** est reconduite pour la session 2019.

Afin de contribuer au financement supplémentaire nécessaire à cette organisation de l'UE13 du DCG délocalisée à Cotonou, les candidats qui souhaitent bénéficier de cette possibilité devront verser une contribution de 200 000 Francs CFA (environ 300 euros) lors de la confirmation de leur inscription. L'OECCA-Bénin assurant le préfinancement des dépenses de logistique nécessaires à cette organisation, c'est auprès de cette structure que la contribution de 200 000 Francs CFA devra être versée. Il appartient à chaque candidat intéressé de prendre contact dès maintenant avec l'OECCA-Bénin afin de se faire préciser les modalités de versement de cette participation.

Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin
(OECCA-Bénin)

01 BP 7365

COTONOU

Tél : (229) 21 28 31 03 (ou 31 09)

email : oeccabenin@yahoo.fr

(1)Rappel : chaque candidat passant les écrits à Cotonou doit par ailleurs s'acquitter, indépendamment des **droits d'inscription**, d'une participation aux frais d'organisation des épreuves écrites (location de salles d'examen, frais de surveillance et frais d'envoi des copies au rectorat de Nantes). Cette contribution doit être réglée directement auprès de l'Institut Français du Bénin (IFB) à Cotonou selon des modalités arrêtées par cet établissement (Institut Français du Bénin- Avenue Jean-Paul II - 01 BP 416 - COTONOU - Tél : (229) 21 30 08 56 (ou 74 79)).

Diplômes Comptables Supérieurs DCG - DSCG

Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG)

Les diplômes comptables supérieurs sont régis par [Décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable](#) et par [l'arrêté du 25 juillet 2016 relatif aux modalités d'organisation des épreuves du DCG et du DSCG](#).

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du Diplôme de Comptabilité et de Gestion et le grade de master aux titulaires du Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion ([décret n°2010-1423 du 17 novembre 2010](#)).

Pour toute information concernant la préparation aux DCG et DSCG, s'adresser à un Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Pour toute information concernant les stages, les débouchés, les perspectives, s'adresser aux conseils régionaux de l'ordre des experts comptables.

Vous avez une question précise, n'hésitez pas à consulter notre [FAQ](#).

M.A.J. le 15/01/2019

Dans cette rubrique

- [Inscription au D.C.G](#)
- [Inscription au D.S.C.G](#)
- [Épreuves et calendrier](#)
- [Résultats et diplômes](#)
- [Réglementation](#)
- [Aménagement d'épreuves](#)
- [Questions diverses](#)

Documents à télécharger

[BO 2016 relatif aux diplômes français ouvrant droit à dispense](#)

[Ajout BO du 21 décembre 2017 dispenses DUT GEA](#)

[BO 2009 relatif aux diplômes étrangers ouvrant droit à dispense](#)

Contact

Rectorat de Nantes
Direction des Examens et Concours
Bureau des Examens Comptables (DEC 4.2)
4 chemin de la Houssinière
BP 72616
44326 Nantes cedex 3
Tél : 02 40 37 38 09
02 40 37 37 95
dec.dcs@ac-nantes.fr
Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37